



**DECLARATION AU TITRE DE L'ARTICLE 223-16 DU REGLEMENT  
GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS**

La société VICAT informe ses actionnaires qu'au 30 avril 2010, le nombre total d'actions composant son capital social s'élève à 44 900 000, auquel correspondent 71 231 543 droits de vote.